



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

CD20231023_3
id. 2819

Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative n° 2 pour 2023 du centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

L'équilibre de ce projet s'établit à 288 469,92 €, dont 155 092,92 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante</u>	<u>24 200,00</u>
<u>Comptes 60 - Achats et variation des stocks</u>	<u>23 100,00</u>
Compte 6061 - Fournitures non stockables	25 500,00
Compte 6062 - Fournitures non stockées	600,00
Compte 6063 - Alimentation	-3 000,00
<u>Comptes 61 - Services extérieurs</u>	<u>1 800,00</u>
Compte 6111 - Prestations à caractère médical	-200,00
Compte 6112 - Prestations à caractère médico-social	2 000,00
<u>Comptes 62 - Autres services extérieurs</u>	<u>-700,00</u>
Compte 6251 - Voyages et déplacements	-1 500,00
Compte 6262 – Frais postaux et frais de télécommunication	-3 000,00
Comptes 628 - Divers	3 800,00
<u>GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel</u>	<u>147 160,00</u>
<u>Comptes 62 - Autres services extérieurs</u>	<u>85 000,00</u>
Compte 6215 - Personnel affecté à l'établissement	90 000,00
Compte 6218 - Personnel extérieur à l'établissement	-5 000,00
<u>Comptes 64 - Charges de personnel</u>	<u>62 160,00</u>

Comptes 641 - Rémunération personnel non médical	82 660,00
Comptes 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-33 500,00
Comptes 648 – Autres charges de personnel	13 000,00
<u>GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure</u>	<u>11 300,00</u>
<u>Comptes 61 - Services extérieurs</u>	<u>-500,00</u>
Comptes 618 - Divers	-500,00
<u>Comptes 65 – Autres charges de gestion courante</u>	<u>1 500,00</u>
Comptes 658 - Charges diverses de gestion courante	1 500,00
<u>Comptes 67 – Charges exceptionnelles</u>	<u>10 300,00</u>
Compte 673 – Titres annulés sur exercice antérieur	10 300,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	182 660,00
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>Groupe III - 6815 – Dotation aux provisions d'exploitation</i>	<i>-16 986,00</i>
<i>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>-16 986,00</i>
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	165 674,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>GROUPE I - Produits de la tarification</u>	<u>136 821,63</u>
<u>Comptes 73 - Dotations et produits de tarification</u>	<u>136 821,63</u>
<u>GROUPE II - Autres produits relatifs à l'exploitation</u>	<u>14 289,37</u>
<u>Comptes 74 - Subventions d'exploitation et participations</u>	<u>722,65</u>

<u>Comptes 75 - Autres produits de gestion courante</u>	<u>4 566,72</u>
<u>Comptes 64 - Remboursements charges de personnel</u>	<u>9 000,00</u>
<u>GROUPE III - Produits financiers et produits non encaissables</u>	<u>0,00</u>
Total recettes réelles de fonctionnement	151 111,00
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>Groupe III - 7815 – Reprises sur provisions</i>	<i>14 563,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	14 563,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	165 674,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>23 - Immobilisations en cours</u>	<u>-27 567,08</u>
Compte 2313 – Construction sur sol propre	-27 567,08
Sous-Total dépenses réelles d'investissement	-27 567,08
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>1588 - Reprises sur provisions</i>	<i>14 563,00</i>
<i>2313 – Construction sur sol propre – MO travaux SIEGE</i>	<i>135 800,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	150 363,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	122 795,92

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>10 - Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>3 981,92</u>
Compte 10222 – Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	3 981,92
Sous-Total recettes réelles d'investissement	3 981,92
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>1588 – Autres provisions pour charges</i>	<i>- 16 986,00</i>
<i>2031- Frais d'études</i>	<i>135 800,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	118 814,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	122 795,92

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 165 674 €.

- Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe I) doivent être réajustées de 24 200 € afin de faire face aux surcoûts des matières et fournitures (électricité, eau, fournitures diverses, ...);

- Les crédits sollicités pour les frais de personnel (groupe II), d'un montant de 147 160 €, sont prévus essentiellement pour :

- inscrire sur le budget du CDEF, pour des raisons de sincérité budgétaire, le salaire du directeur désormais payé par le Département, en vue de son remboursement au budget principal (+ 90 000 €) ;

- faire face aux deux décisions nationales qui impactent directement les charges de personnel en 2023 : la revalorisation de la valeur du point d'indice (+1,5 %) et la prime de pouvoir d'achat estimée à 23 000 € ;

- rémunérer à 100 % du SMIC un des deux apprentis en raison de son âge (plus de 26 ans), ce qui n'était pas le cas au cours de l'année 2022-2023.

- Les crédits prévus pour les dépenses afférentes à la structure (groupe III) diminuent de -5 686 €, correspondant essentiellement à :

- un ajout de 10 300 € au compte 673 afin d'annuler des ordres de reversement émis à l'encontre de la société Engie ;

- l'annulation de 16 986 € de crédits votés en décision modificative n° 1 pour provisionner le compte épargne-temps de deux agents suite au départ de ces derniers.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 165 674 € et correspondent à :

- L'augmentation de la participation départementale (groupe I) à hauteur de 136 821,63 €, afin de faire face aux surcoûts de la section de fonctionnement : énergie, titres annulés, reversement du salaire de la direction...

- L'ajustement des produits d'exploitation (groupe II) pour 14 289,37 € : remboursements sur rémunération de personnel (+ 9 000 €) et de frais médicaux et paramédicaux (+ 4 566,72 €), fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (+ 722,65 €) ;

- L'inscription d'une reprise sur provision (groupe III) afin de financer le transfert du compte épargne-temps d'un agent à la suite de sa mutation (+ 14 563 €).

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 122 795,92 €. Il est prévu :

- Une reprise de provision de 14 563 € (contrepartie de la recette de fonctionnement du même montant) ;

- Un réajustement de -27 567,08 € est proposé au compte 2313 afin d'équilibrer la section ;

- L'ajout de 135 800 € en mouvements d'ordre pour des transferts d'études.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 122 795,92 € et se décomposent comme suit :

- Un ajustement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée de 3 981,92 € ;

- L'annulation de 16 986 € de crédits votés en décision modificative n° 1 (contrepartie de la dépense de fonctionnement pour ce même montant) ;

- L'inscription de 135 800 € en mouvements d'ordre (contrepartie de la dépense d'investissement du même montant) ;

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission de surveillance du centre départemental de l'enfance et de la famille du 9 octobre 2023,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la décision modificative n° 2 de 2023 du centre départemental de l'enfance et de la famille qui s'équilibre à 288 469,92 €, dont 155 092,92 € en mouvements réels ;
- Approuve le principe d'une augmentation de la participation départementale de 136 821,63 €, portant la participation totale du Département à hauteur de 2 195 369,38 € maximum pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2023 Reçu en préfecture le 06/11/2023 Publié le 06/11/23 ID : 082-228200010-20231023-3387-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL